



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 110152

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le coût des dépenses de santé engendré par de mauvaises conditions de travail. Les conclusions de l'institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes) sont, à ce sujet, préoccupantes : 10,2 % des consultations médicales annuelles seraient dues aux risques professionnels. La mauvaise maîtrise de ces risques serait à l'origine de 34,1 % des arrêts de travail et de 19,3 % des hospitalisations. Fait aggravant, les risques physiques et psychologiques se cumulent pour 21,8 % des travailleurs. Ces derniers consulteraient d'avantage (+ 22 %), connaîtraient des arrêts de travail et des hospitalisations plus fréquents que chez les autres travailleurs (respectivement + 50 % et + 34 %). Il souhaiterait savoir si le Gouvernement a connaissance de ces chiffres et quelles mesures il envisage afin de diminuer ces dépenses en améliorant les conditions de travail de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110152

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5707

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)